

# Année 2023-2024 : Inscriptions aux services enfance-jeunesse

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

## POUR LES ENFANTS DÉJÀ INSCRITS AUX SERVICES :

Toutes les familles utilisatrices des services en 2022-2023, et ayant accès à leur espace famille, pourront accéder au dossier en ligne de leur enfant afin de mettre à jour les informations et demander l'ouverture des services **à partir du 15 mai 2023**.

## **Dimanche 18 juin 2023 : date limite des inscriptions en ligne**

Au-delà de cette date, une pénalité de 5€ par dossier vous sera appliquée.

## POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION OU L'INSCRIPTION D'UN NOUVEL ENFANT :

La première inscription d'un enfant aux services se fera par dossier « papier ». Vous pourrez vous procurer ce dossier **à partir du 15 mai 2023**, soit :

- En le téléchargeant sur le site de la mairie de Loireauxence [www.loireauxence.fr](http://www.loireauxence.fr)
- En faisant une demande de dossier par téléphone au 02 40 98 63 93 ou par mail adressé à [enfancejeunesse@loireauxence.fr](mailto:enfancejeunesse@loireauxence.fr)
- Après du Pôle Éducation Enfance Jeunesse ou des agents d'accueil des mairies annexes de Loireauxence
- Après des écoles publiques de Loireauxence
- Après de l'accueil périscolaire



## RETOUR DES DOSSIERS ACCOMPAGNÉS DES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- Par mail adressé à [enfancejeunesse@loireauxence.fr](mailto:enfancejeunesse@loireauxence.fr)
- Par courrier : 182 rue Maréchal Foch - Varades - CS 50023 - 44370 LOIREAUXENCE
- En le déposant dans les mairies annexes
- En le déposant au Pôle Éducation Enfance Jeunesse

## **Vendredi 16 juin 2023 : date limite de réception des dossiers**

Au-delà de cette date, une pénalité de 5€ par dossier vous sera appliquée.



**Pour que les enfants puissent bénéficier des services périscolaires et d'accueil de loisirs, il faut absolument déposer un dossier complet avant utilisation des services.**

# Note informative pour l'inscription

- **Restauration scolaire** : le tarif repas à 1€ selon le quotient CAF est reconduit pour l'année 2023-2024

## Rappel des pénalités en vigueur

**Retard** : 20€ en cas de retard après fermeture des services périscolaires ou péricentre après 19h

### Absence de réservation et d'annulation - Service Journée Scolaire

- 5€ en cas d'utilisation des services sans réservation dans les délais indiqués (en plus du coût du service utilisé)
- 2€ en cas de non-annulation des réservations dans les délais indiqués
- 5€ en cas d'utilisation du service restauration sans réservation dans les délais indiqués (cette pénalité s'applique en plus du coût du repas)

### Absence de réservation et d'annulation - Service Loisirs

- 5€ par jour pour toute annulation (tous motifs confondus). Le principe de réservation des 3 jours ouvrés avant 10h ne s'applique pas pour l'accueil de loisirs.



**En cas de dossier incomplet ou d'absence de dossier au 25 août 2023, l'enfant ne pourra pas être inscrit aux services à partir du 01/09/2023.**

**Si le dossier ne nous est pas parvenu au plus tard le 16 juin 2023, une pénalité de 5€ par dossier sera appliquée.**

### Nous contacter :

#### **Pôle Éducation Enfance Jeunesse**

182 rue Maréchal Foch – Varades - CS 50023 - 44370 LOIREAUXENCE  
Tél. : 02 40 98 63 93 - Courriel : enfancejeunesse@loireauxence.fr

#### **Mairie annexe de Varades**

182 rue du Maréchal Foch – Varades - CS 50023 - 44370 LOIREAUXENCE  
Tél. : 02 40 98 33 03 - Courriel : mairievarades@loireauxence.fr

#### **Mairie annexe de Belligné**

7 Rue de l'Océane - Belligné - 44370 LOIREAUXENCE  
Tél. : 02 40 96 90 08 - Courriel : mairiebelligne@loireauxence.fr

#### **Mairie annexe de La Rouxière**

48 Place de l'Église - La Rouxière - 44370 LOIREAUXENCE  
Tél. : 02 40 96 95 70 - Courriel : mairielarouxiere@loireauxence.fr

#### **Mairie annexe de La Chapelle St-Sauveur**

2 Place de l'Église - La Chapelle-Saint-Sauveur - 44370 LOIREAUXENCE  
Tél. : 02 40 98 62 57 - Courriel : mairielachapellesaintsauveur@loireauxence.fr